



Évaluation de la recherche

## ÉVALUATION DE L'UNITÉ :

Institut de Recherche Juridiques de la Sorbonne  
IRJS

## SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018**  
VAGUE D



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Hugues Fulchiron, Président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

## ANALYSE THÈME PAR THÈME

Thème 3 : Département de droit de la Famille et du Patrimoine (DFP)

Nom de la responsable : M<sup>me</sup> Anne-Marie LEROYER

### DOMAINE D'ACTIVITÉ

Droit des personnes et de la famille, patrimonial et extrapatrimonial ; droit des biens ; droit des suretés ; droit des contrats.

### EFFECTIFS

Composition du thème	Nombre au 30/06/2017	Nombre au 01/01/2019
<b>Personnels permanents en activité</b>		
Professeurs et assimilés	6.5	6.5
Maîtres de conférences et assimilés	3	4
Directeurs de recherche et assimilés	0	
Chargés de recherche et assimilés	0	
Conservateurs, cadres scientifiques (EPIC, fondations, industries, etc.)	0	
Professeurs du secondaire détachés dans le supérieur	0	
ITA, BIATSS autres personnels cadres et non-cadres des EPIC	0	
<b>TOTAL personnels permanents en activité</b>	<b>9.5</b>	<b>10.5</b>
<b>Personnels non-titulaires, émérites et autres</b>		
Enseignants-chercheurs non titulaires, émérites et autres	1	
Chercheurs non titulaires (dont post-doctorants), émérites et autres	0	
Autres personnels non titulaires (appui à la recherche)	0	
Doctorants	115	
<b>TOTAL personnels non titulaires, émérites et autres</b>	<b>116</b>	
<b>TOTAL thème</b>	<b>125.5</b>	

## Avis global sur le thème

Le « Département de droit de la Famille et du Patrimoine » (DFP) regroupe 9 professeurs et assimilés et 4 maîtres de conférences. Il accueille 115 doctorants. Il est dirigé par Mme Anne-Marie Leroyer qui poursuivra sa tâche dans le prochain contrat.

Initialement consacré au droit du patrimoine, le Département s'est ouvert au droit de la famille et depuis deux ans aux études de genre. Le thème se veut interdisciplinaire. En droit de la famille, ses recherches s'ouvrent largement sur la sociologie, l'anthropologie, l'économie, la bioéthique ou la psychologie. Dans cette perspective des coopérations ont été créées avec l'Institut national d'études démographiques (INED), le Département de bioéthique du Collège des Bernardins ou l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS).

L'activité du thème se traduit par l'organisation de colloques en lien avec les masters 2 rattachés au Département ou pour le compte du département lui-même, d'ateliers et de conférences. S'il semble très actif en droit de la famille, peu d'éléments permettent d'apprécier les actions menées dans le champ du « patrimoine » en dehors des colloques organisés avec les masters 2 ou de quelques conférences.

On ne peut qu'être impressionné par le volume et la qualité des publications du Département. L'expertise de ses membres est nationalement et internationalement reconnue ; elle a d'ailleurs été largement sollicitée par les pouvoirs publics lors des débats sur la réforme du droit des biens, du droit des sûretés ou du droit de la famille.

Le projet scientifique pour les cinq ans à venir se développe autour de trois axes :

- genre et droit : il s'agit d'un axe transversal qui fait appel à des chercheurs d'autres départements de l'IRJS - droit pénal, droit social, droit européen et international, droits de l'homme ; les chantiers ouverts sont particulièrement prometteurs, qu'il s'agisse de la légistique et de la normativité, du genre et de la discrimination, ou du genre et de la vulnérabilité ;
- droit de la dette : il s'agit également d'un axe transversal qui fera appel à des chercheurs d'autres départements de l'IRJS ;
- les évolutions du droit de la famille.

Le choix des deux premiers thèmes est d'autant plus pertinent qu'il permettra de développer des activités partagées au sein de l'IRJS, ce que ne peut qu'être bénéfique pour l'ensemble de l'unité.

## Points forts et possibilités liées au contexte

Le principal point fort du thème est évidemment la qualité et la notoriété de ses membres, mais aussi la volonté de conduire une recherche interdisciplinaire. A cet égard, l'axe « Genre et droit » et, bien sûr, l'axe famille sont riches de potentialités.

## Points faibles, risques liés au contexte et recommandations adressées au thème

A lire le dossier déposé par l'unité, il semble que tous les chercheurs du département ne participeraient pas au projet scientifique pour les cinq ans à venir et les entretiens menés lors de la visite n'ont pas permis de lever tous les doutes. Si tel était le cas, se poserait un problème de cohésion du thème. On observera également que, si les activités en droit des personnes et de la famille sont très riches, celles qui touchent au patrimoine semblent plus limitées. Lors des entretiens, les membres du thème présents ont souligné la nécessité de développer la dimension européenne et internationale de leurs recherches. On ne peut que les y encourager.